

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/055

PhD/JML

Objet : EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE - SESSION 2018 : Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » - Option « employé polyvalent des espaces verts et naturels » :

- Désignation des préparateurs et correcteurs des épreuves pratiques ;
- Dates et lieu des épreuves.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales ;

Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriales ;

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriales ;

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatifs aux modalités des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'Adjointes techniques territoriales de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriales de 1ère classe ;

Vu l'arrêté du Président n°14/137 du 10 juillet 2014 portant délégation de fonctions pour toutes les affaires touchant au déroulement et à l'organisation des concours et examens à Monsieur Michel BRUNET ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 20 février 2015 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180417-A18_055-AR
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018

Vu l'arrêté du Président n°17_002 du 09 janvier 2017 modifié fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu l'arrêté du Président n°A17_064 du 30 mars 2017 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2018 dans la spécialité « Mécanique, électromécanique – option : « installation et maintenance des équipements électriques » et la spécialité « Espaces naturels, espaces verts » - option « employé polyvalent des espaces verts et naturels ».

Vu l'arrêté du Président n°17_150 du 10 octobre 2017 portant nomination du jury, fixant la liste des admis à concourir et nomination des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2018 dans la spécialité « Mécanique, électromécanique – option : « installation et maintenance des équipements électriques » et la spécialité « Espaces naturels, espaces verts » - option « employé polyvalent des espaces verts et naturels ».

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des préparateurs et examinateurs de l'épreuve pratique de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade spécialité « Espaces naturels, espaces verts » - option « employé polyvalent des espaces verts et naturels » – Session 2018, est la suivante :

- **Claude BELLON, Formatrice, CFPPA de Digne-Carêmejane ;**
- **Philippe BONIFACE, Formateur technique, CFPPA de Digne-Carêmejane ;**

Article 2 : Les épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe par avancement de grade spécialité « Espaces naturels, espaces verts » - option « employé polyvalent des espaces verts et naturels », se dérouleront du lundi 23 avril au mercredi 25 avril, ainsi que le vendredi 27 avril à l'E.P.L Digne-Carêmejane, LE CHAFFAUT SAINT JURSON (04510) ;

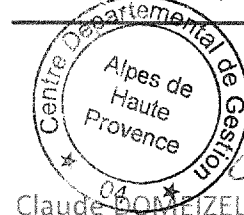
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
- M. le Comptable du Centre de Gestion ;
- M^{mes} et M. les Sous-Préfets de Barcelonnette, Castellane et Forcalquier ;
- M^{mes} et MM. les membres du jury et intervenants.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

À Volx, le 17/04/2018



Claude BOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180417-A18_055-AR
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018

Transmis le :